



Bruxelles, le 14 juin 2024
(OR. en)

10676/24
ADD 2

SOC 422	JEUN 125
EMPL 243	STATIS 74
EDUC 199	ELARG 76
SAN 318	COMPET 618
ECOFIN 641	MI 575
GENDER 110	MAP 23
ANTIDISCRIM 94	DIGIT 153
FREMP 285	ENV 584
MIGR 260	IND 298

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Déclaration de La Hulpe concernant l'avenir du socle européen des droits sociaux - <i>Approbaton</i> - Déclaration de la Hongrie

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la Hongrie concernant la question visée en objet.

Déclaration de la Hongrie sur la déclaration de La Hulpe concernant l'avenir du socle européen des droits sociaux

La Hongrie déclare que la communication de la Commission intitulée "Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025", à laquelle il est fait référence dans la déclaration de la Hulpe concernant l'avenir du socle européen des droits sociaux, devrait être interprétée en tenant dûment compte des compétences nationales et des circonstances propres à chaque État membre. Conformément à sa législation nationale et à ses valeurs constitutionnelles inscrites dans la loi fondamentale, la Hongrie interprète la notion de "genre" comme faisant référence au sexe et la notion d'"égalité de genres" comme renvoyant à la garantie que les femmes et les hommes aient les mêmes droits.
